

Le tableau 12 indique, selon le rang et par région, la médiane des traitements versés au personnel de 17 grandes universités en 1962-1963.

12.—Traitement médian des professeurs de 17 universités, année scolaire 1962-1963

Nota.—Ouest: Universités Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique; Centre: Universités Bishop's, McGill, Queen's, Toronto, Collège Victoria, Collège Trinity, Université McMaster, Université Western Ontario; Atlantique: Universités Acadia, Dalhousie, Saint-François-Xavier, Mount Allison et Nouveau-Brunswick.

Rang professoral	Région				Personnel nombre
	Provinces de l'Atlantique	Provinces centrales	Provinces de l'Ouest	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Doyens.....	13,071	17,607	15,800	16,031	107
Titulaires.....	10,179	13,236	13,017	12,972	1,087
Agrégés.....	8,197	9,849	10,092	9,858	1,275
Adjoints.....	6,781	7,865	7,845	7,778	1,601
Chargés de cours.....	5,512	6,242	6,336	6,226	927
Total.....	7,250	9,150	8,989	8,894	5,016

¹ Comprend 19 professeurs non classés et non répartis ci-dessus.

Finances.—Le tableau 13 donne la statistique chronologique des finances des universités canadiennes. Depuis 1952, plus de la moitié de leurs revenus était sous forme de subventions gouvernementales et une très petite somme provenait des conseils municipaux. Depuis l'année scolaire 1951-1952, le gouvernement fédéral verse aux universités des subventions de fonctionnement. Au début, ces subventions étaient de 50c. par habitant dans chaque province et la quote-part des institutions admissibles dépendait du nombre d'étudiants de plein exercice inscrits au baccalauréat et aux cours supérieurs. En 1956-1957, le paiement a été augmenté à \$1 par habitant, en 1958-1959 à \$1.50 et en 1962-1963, à \$2. Le Québec n'a pas accepté de subventions jusqu'en 1955-1956. Les subventions refusées de 1956-1957 à 1959-1960 ont été gardées en dépôt par la Fondation des universités canadiennes, qui administre la caisse. En 1960-1961, le gouvernement du Québec a conclu une nouvelle entente avec le gouvernement fédéral au sujet du partage des impôts, en vertu de laquelle le Québec accorde ses propres subventions et est remboursé par un abattement des impôts sur le revenu des sociétés. Le tableau 14 donne le détail des subventions fédérales pour chacune des années scolaires, à partir de 1960-1961 à 1962-1963. Les chiffres de 1961-1962 comprennent une rectification apportée aux subventions de 1960-1961 par suite d'une révision des estimations de la population pour 1960, faite lorsque les chiffres définitifs du recensement de 1961 furent connus.

Le gouvernement fédéral verse également des subventions aux universités au moyen de la Caisse des subventions, administrée par le Conseil des Arts. La Caisse a reçu une dotation initiale de 50 millions pour subventionner des immobilisations en construction et matériel particuliers, à concurrence de 50 p. 100 et compte tenu de la production de chaque province. Durant la première année, terminée le 31 mars 1958, on a autorisé des subventions de \$4,100,000, dont \$1,300,000 ont été effectivement versés. A la fin de mars 1963, plus de 30 millions avaient été versés. L'octroi des subventions se fait en quatre versements égaux, échelonnés sur la période de construction, de sorte qu'il y a retard entre l'approbation et le paiement.

Le Conseil a aussi été doté d'un fonds de 50 millions pour l'octroi de bourses d'études et autres dons en vue de favoriser les arts, les humanités et les sciences sociales. (Voir aussi pp. 372-373.)